

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2023-254 du 13 décembre 2023

Décision modificative n°2-2023 - Autorisations de programme et crédits de paiement

VU les articles L. 1424-29 et L. 1424-30 du Code général des collectivités territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

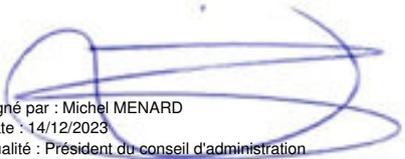
Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- ✓ Approuve les modifications apportées aux autorisations de programme telles que présentées ci-dessous :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/22	Prévisions de réalisations 2023	CP 2024	Reste à financer
CIS Rezé – Aménagement Extension Affectée au chapitre opération n° 2018001	100-2018-1	8.185.000	248.073	177.000	2.209.000	5.550.927
CIS – CIR Derval Affectée aux chapitres opération n° 2019001 et 4581002	100-2019-1	6.310.000	147.844	152.500	2.495.000	3.514.656
Renforcement de la sûreté du patrimoine immobilier et contrôle d'accès Affectée au chapitre opération n°2021001	200-2021-1	2.500.000	844.108	460.000	200.000	995.892
Entretien du patrimoine immobilier 2022-2026 Affectée au chapitre opération n°2022001	200-2021-2	4.500.000	562.649	1.114.000	1.507.000	1.316.351
Travaux d'économie d'énergie Affectée au chapitre opération n°2023001	200-2023-1	2.230.000	0	95.500	420.000	1.714.500
Programme véhicules 2022 Affectée au chapitre 23	400-2021-1	2.366.000	364.789	916.100	1.054.000	31.111
Programme véhicules 2023 Affectée au chapitre 23	400-2022-2	6.993.000	0	1.600.200	4.990.100	402.700
Total		33.084.000	2.167.463	4.515.300	12.675.100	13.726.137

- ✓ Approuve la création de l'autorisation de programme n°400-2023-1 « Véhicules – Programme 2024 pour un montant de 6.440.000 € affectée au chapitre 23 et les crédits de paiement 2024 pour un montant de 1.510.000 € ;
- ✓ Approuve la création de l'autorisation de programme n°100-2023-1 et de son opération CFD – Plateaux Techniques n°23D00501 pour un montant de 1.500.000 € affectée au chapitre d'opérations 2024001 et les crédits de paiement 2024 pour un montant de 750.000 € ;

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Signé par : Michel MENARD
Date : 14/12/2023
Qualité : Président du conseil d'administration

Michel MENARD

Compte rendu de l'instance

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 13 décembre 2023 en séance ordinaire, au siège du SDIS, rue Arago à La Chapelle-sur-Erdre, ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Michel MENARD, Président du Conseil d'administration.

• Date de convocation	5 décembre 2023
• Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative	26
▪ Nombre de présents au siège du SDIS avec voix délibérative	1
▪ Nombre de participants à distance en visioconférence avec voix délibérative	21
▪ Nombre d'absents ayant donné délégation de vote	1
- Mme PAHUN à M. CADRO	

Ont pris part au vote :

- M. ALEMANY Jérôme, Conseiller départemental de Nantes 4 (en visioconférence)
- M. AMAILLAND Rodolphe, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole (en visioconférence)
- M. BACHELIER Xavier, Adjoint au Maire de Savenay (en visioconférence)
- Mme BIGEARD Myriam, Conseillère départementale de Rezé 1 (en visioconférence)
- M. BOLO Pascal, 2^{ème} Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole (en visioconférence)
- M. BRARD Jean-Michel, Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » (en visioconférence)
- M. CADRO Didier, Conseiller départemental de Guérande (en visioconférence)
- M. CHOUBRAC Bertrand, Conseiller départemental de St-Nazaire 1 (en visioconférence)
- M. COROUGE Hervé, Conseiller départemental de St-Herblain 1 (en visioconférence)
- M. DEVILLE Thierry, Conseiller départemental de St-Brévin-les-Pins (en visioconférence)
- Mme MAHE Lydie, Conseillère départementale de St Nazaire 1, suppléante de Mme FOUQUET Karine, Conseillère départementale de Machecoul-St-Même (en visioconférence)
- Mme GAUTIER Marie-Chantal, Vice-présidente de la Communauté de Communes Nozay (en visioconférence)
- Mme GRELAUD Carole, Conseillère départementale de St-Herblain 1 (en visioconférence)
- M. GAUTHIER Christian, Vice-Président de la Communauté de Commune Sud Retz Atlantique, suppléant de Mme HALGAND Marie-Anne, Vice-Présidente de la CARENE (en visioconférence)
- M. PERRAIS Michel, Vice-Président de la Communauté de Commune du Pays de Pontchâteau-St Gildas, suppléant de M. MATHIEU Christophe, Conseiller communautaire CAP ATLANTIQUE (en visioconférence)
- Mme MEIGNEN Lydia, Conseillère départementale de St-Nazaire 2 (en visioconférence)
- M. MENARD Michel, Président du Conseil d'administration, Conseiller départemental de Nantes 7
- Mme PADOVANI Fabienne, 3^{ème} Vice-présidente du Conseil d'administration, Conseillère départementale de Nantes 1 (en visioconférence)
- Mme PAHUN Louise, Conseillère départementale de Nantes 4 (par délégation de vote)
- M. PLOTEAU Jean-Yves, Vice-président de la COMPA (en visioconférence)
- Mme SORIN Nelly, Membre supplémentaire, Conseillère départementale de Clisson (en visioconférence)
- M. ORHON, Conseiller départemental d'Ancenis-St Géréon, suppléant de Mme THOMINIAUX Leïla, Conseillère départementale d'Ancenis-St-Géréon (en visioconférence)
- M. BOUVAIS Erwan, Conseillé départemental de la Chapelle Sur Erdre, suppléant de M. TURQUOIS Laurent, Conseiller départemental de St-Sébastien-sur-Loire (en visioconférence)

VOTE – DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.